Règlement

.....

LE REPAS AU SELF-SERVICE COMPREND :

- 1 entrée au choix,
- 1 légume ou 1 féculent au choix,
- 1 viande ou 1 poisson au choix,
- 1 fromage au choix,
- 1 dessert au choix.

Cette composition constitue un tout.

LA CARTE D'UTILISATEUR (validité UN AN de date à date)

Cette carte est individuelle, nominative, avec photo.
Elle permet de justifier de la qualité d'utilisateur du restaurant et également d'accéder aux tarifs dégressifs selon les modalités du quotient familial ou individuel.
Dans le cas contraire, c'est le tarif "passager" qui est appliqué.

MODALITES DE REGLEMENT DES REPAS :

Le règlement des repas est perçu à la caisse du restaurant.

OUVERTURE DU RESTAURANT :

Du lundi au vendredi, service assuré entre 11 h 45 et 13 h 00.

Tableau des Tarifs Année 2023

.....

➢ LA CARTE D'UTILISATEUR

Validité UN AN de date à date : 30.00 €

➢ CELIBATAIRES

Moins de 968 €.....7.80 €

- De 969 € à 1 713 €.....9.45 €
- Plus de 1 713 € ou sans justification de revenus.....12.10 €

➢ QUOTIENT FAMILIAL

- Moins de 251 €..... 7.80 €
- De 252 € à 855 €.....9.45 €
- Plus de 855 € ou sans justification de revenus.....12.10 €

➢ PASSAGER OCCASIONNEL OU SANS CARTE D'UTILISATEUR :

Le tarif du repas est fixé à : 14.80 €